



VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2021-652

RÈGLEMENT N° 2021-652 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION :	PRÉVU LE 8 JUIN 2021
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT:	PRÉVUE LE 8 JUIN 2021
ADOPTION FINALE :	PRÉVUE LE 22 JUIN 2021
EN VIGUEUR :	LE _

MODIFIÉ PAR :

RÈGLEMENT	ADOPTÉ	COMMENTAIRES

PROJET

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2021-652

RÈGLEMENT N° 2021-652 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Le conseil municipal de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures décrète ce qui suit :

1. L'annexe I du *Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021* est modifié par l'ajout du texte suivant à la fin de son tableau :

Bâtiment	Local	Numéro de local	Nombre de personnes	Taux horaire (taxes non incluses)	
CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL DU SECTEUR EST	Salle divisible 103 A	103-A	50	33 \$	44 \$
	Salle divisible 103 B	103-B	50	33 \$	
	Salle divisible 120 A	120-A	50	33 \$	44 \$
	Salle divisible 120 B	120-B	50	33 \$	
	Salle polyvalente 109	109	50	33 \$	44 \$
	Salle polyvalente 115	115	50	33 \$	
	Palestre divisible A	112-A		38 \$	54 \$
	Palestre divisible B	112-B		38 \$	
	Gymnase divisible A	121-A		44 \$	63 \$
	Gymnase divisible B	121-B		44 \$	

2. Le tableau « Location de piscine » de l'annexe K du *Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021* est modifié par le texte suivant :

LOCATION DE PISCINE		
Clientèle	Bassins	Tarif horaire
Individuel Groupe Entreprises	Bassin sportif – 10 couloirs	107 \$
	½ bassin sportif – 5 couloirs	76 \$
	Bassin récréatif	81 \$

	Couloir	16 \$
	AquaFête – résident (1h de piscine + 1 h 45 en salle)	148 \$
	AquaFête non-résident (1h de piscine + 1 h 45 en salle)	195 \$
Écoles, garderies Camp de jour Associations non-reconnues	Bassin sportif – 10 couloirs	75 \$
	1/2 bassin sportif – 5 couloirs	54 \$
	Couloir – Sauveteur non inclus	14 \$
	Bassin récréatif	58 \$
Les coûts mentionnés n'incluent pas les sauveteurs. Le nombre de sauveteurs sera attribué selon le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, chapitre B-1.1, r. 11, le type de clientèle et le nombre de baigneurs. Ces accompagnateurs seront requis pour les groupes scolaires, les camps de jour, les garderies, etc. Pour chaque bloc de réservation, 15 minutes de personnel aquatique seront ajoutées aux fins de montage et démontage du ou des plateaux aquatiques. Ceci ne s'applique pas aux AquaFête.		
Associations aquatiques reconnues (CNQ, ARO)	Bassin sportif - 10 couloirs	50 \$
	1/2 bassin sportif - 5 couloirs	25 \$
	Bassin récréatif	33 \$
	Couloir	5 \$
Les coûts mentionnés n'incluent pas les taxes.		
PERSONNEL AQUATIQUE		
Description	Tarif horaire	
Sauveteur	22 \$	
Moniteur Croix-Rouge et moniteur en sauvetage	26 \$	
Moniteurs spécialisés	30,50 \$	
Les coûts mentionnés n'incluent pas les taxes		

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce __.

Sylvain Juneau, maire

Me Marie-Josée Couture, greffière